

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
2, RUE DE GERMONT
76000 ROUEN

Référence dossier :**DDETS76-25-0152 = 190 000 €**

25-0152 - CCAS Rouen_PRE 2025 Actions et Ingénierie

Affaire suivie par : Marie BAYOL

Téléphone : 02 76 78 38 00

BORDEREAU D'ENVOI

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux exemplaires du projet d'avenant à la convention à retourner signés, à l'adresse en bas de page ci-dessous.

A ce stade le projet d'avenant à la convention n'est pas signé par l'administration. Il n'ouvre aucun droit à subvention. **Seul l'acte attributif définitif signé des deux parties et notifié au bénéficiaire constituera un droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».**

Vous en souhaitant bonne réception.

**Avenant financier n°1
à la convention pluriannuelle d'objectifs RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Date de notification :

Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) :

DDETS76-25-0152 = 190 000 €

25-0152 - CCAS Rouen_PRE 2025 Actions et Ingénierie

Entre l'État, représenté par le préfet,

et l'organisme,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

2, RUE DE GERMONT 76000 ROUEN,

représenté(e) par son représentant légal, caroline dutarte

N° SIRET : 267 600 450 000 14

N° Tiers Chorus : 2100065849

L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a ouvert une plateforme collaborative « La Grande Équipe »

Créer votre compte dès à présent ! <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

Vous aurez accès aux informations relatives à la politique de la ville et pourrez échanger avec les acteurs des quartiers prioritaires.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 : Montant de la subvention

Au titre de 2026 , il est alloué à l'organisme contractant une subvention globale de 190 000 €.

Action 00332932-01 - Programme de Réussite Éducative - Ingénierie et fonctionnement - 70 000 €

Action 00332937-01 - Programme de Réussite Educative - Actions - 120 000 €

Article 2 : Délais de réalisation

Le projet devra être achevé au plus tard le 31 décembre 2026

Article 3 : Imputation budgétaire et comptable

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel : 0147-01-11

Code activité : 014701010102

Groupe marchandise : 10.05.01

L'ordonnateur de la dépense est : le préfet

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-Maritime

Le comptable assignataire est : le directeur des finances publiques

7 BD BERTRAND BP40532

14034 CAEN CEDEX 1

Article 4 : Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN : FR503000100707C760000000004

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

Le _____

Attention :

Seul l'avenant à la convention signé des deux parties et dûment notifié, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Pour l'organisme bénéficiaire
Prénom et NOM du signataire

Pour l'ÉTAT